

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_32-DE

**N° 26 / 32****Séance du 30 mars 2026**Nombre de
Membres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Désignation d'un délégué pour siéger à l'assemblée de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 460 actions.

La SEMCODA est une société d'économie mixte qui construit et gère des logements locatifs sociaux. La SEMCODA intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la promotion immobilière et de la gestion de copropriétés.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires les administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Désigne Monsieur Laurent CARREZ comme représentant titulaire à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA et Madame Pascale BOSSON comme représentant suppléant.

- Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte désigné administrateur pour représenter les communes actionnaires.

- Désigne Monsieur le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

